



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 382-35-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-35-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier les sanctions concernant l'abattage d'arbre et d'ajouter des dispositions relatives à l'exemption de fournir et maintenir des cases de stationnement, au fonds de stationnement ainsi qu'aux contributions à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la Loi le 28 novembre 2024, soit, le jour de la délivrance de la lettre de conformité qui tient lieu et place de certificat délivré par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 4^e jour du mois de février 2025.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard